

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2014/702 - Bibliothèques - 3231
Répartition des subventions pour les bibliothèques publiques

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du plan de développement de la lecture publique et du dispositif «Territoires de Lecture» (2010-2020) mis en place afin de promouvoir la création d'un réseau de bibliothèques et de médiathèques municipales et intercommunales, d'attribuer des subventions d'un montant total de 461 384,66 € (dont 362 250,80 € versés en AP/CP) aux collectivités figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.

Trois projets présentés sont d'envergure, s'agissant des bibliothèques municipales de Wisches et de Steinbourg, ainsi que la médiathèque de HautePierre.

Elle approuve par ailleurs, les conventions financières à intervenir entre le Département et respectivement les communes de Steinbourg, Strasbourg et Wisches et autorise son président à les signer selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

La commission permanente décide de la possibilité de revoir à la hausse le plafond des crédits prévus dans les conventions financières pour l'année 2014.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189898-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14